

Délibération du Conseil municipal

du 10 février 2022

Envoyé en préfecture le 16/02/2022

Reçu en préfecture le 16/02/2022

Affiché le



ID : 077-217702570-20220210-0322-DE

DATE DE CONVOCATION

03/02/2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix février, à dix-neuf heures quarante-cinq, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Maxence GILLE, Maire.

EN EXERCICE : 27

Présents : M. Maxence GILLE - Mme Karine ROUSSET - M. Daniel SEVILLANO – Mme Catherine BEGUIN – M. Pierre COURTIER – Mme Nathalie COUILLARD – M. Romain SEVILLANO – M. Laurent COURTIAT – Mme Jeanine TURLURE – Mme Sylvie FOUGERAY - M. Sébastien COSTARD – Mme Mélanie GENTILS – M. Jacques TOUPRY – M. Olivier GANDAR – M. Georges BACCON – Mme Rafea LAOUADI – M. Cyril DEBOOSERE – Mme Claudine PARE – M. Jean-Paul BORIE - Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLON – M. Bertrand GIRAUDEAU – Mme Brigitte DA SILVA.

PRÉSENTS : 22

VOTANTS : 24

Pouvoirs : Mme Auziria MENDES à Mme Karine ROUSSET - M. Jean-Michel LEMSEN à Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU.

N° 03-2022

Absents excusés : M. Nicolas LAVALLEE - Mme Ndeye DIA BRANDONE – Mme Christelle REMERE.

Madame Karine ROUSSET a été nommée secrétaire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

Autorisation dépenses d'investissement avant vote du budget 2022

Comme de coutume, à la fin de chaque exercice et afin de faciliter les paiements au début de l'exercice suivant, le Conseil municipal,

Autorise, en application de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements jusqu'à l'adoption du budget de l'exercice 2022, dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice 2021, comme suit :

Chapitre 20	Immobilisations incorporelles		11 000,00€
Compte 2031 Fonction 020	Frais d'étude Administration générale	11 000,00€	
Compte 2051 Fonction 020	Concessions et droits similaires Administration générale	-	

Chapitre 204	Subventions d'Equipement Versées		5 500,00€
Compte 2041411 Fonction 822	Communes du GFP-biens mobiliers, matériels et études Voirie communale et routes	1 000,00€	
Compte 20422 Fonction 020	Subventions d'équipements aux personnes de droit privé. Bâtiment et installation Administration générale	4 500,00€	

Chapitre 21	Immobilisations corporelles		116 765,00€
Compte 21318 Fonction 212	Constructions – autres bâtiments publics Ecoles primaires	5 800,00€	
Compte 2135 Fonction 822	Installations générales, agencement, aménagements des constructions Voirie communale et routes	11 000,00€	
Compte 2151 Fonction 822	Réseaux de voirie Voirie communale et routes	31 000,00€	
Compte 21534 Fonction 822	Réseau d'électrification Voirie communale et routes	8 000,00€	
Compte 21538 Fonction 822	Autres réseaux	13 000,00€	
Compte 21568 Fonction 822	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile Voirie communale et routes	2 000,00€	
Compte 2158 Fonction 822	Autre installations, matériel et outillage technique Voirie communale et routes	24 000,00 €	
Compte 2182 Fonction 020	Matériel de transport	7 125,00€	
Compte 2183 Fonction 020	Matériel de bureau et informatique Administration générale	2 215,00€	
Compte 2184	Mobilier	1 625,00€	
Compte 2188 Fonction 822	Achats immobilisations corporelles Voirie communale et routes	11 000,00€	

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022.

Fait et délibéré en séance, le 10 février 2022.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,
Maxence GILLE.


